



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales
Bureau de l'exportation pays tiers

Adresse : 251 rue de Vaugirard
 75 732 PARIS CEDEX 15
 Suivi par : Clara PACHECO
 Tél : 01 49 55 43 17
 Courriel institutionnel : export.sdasei.DGAL@agriculture.gouv.fr
 Réf. Interne : SDASEI EXP 821 / 09
 MOD10.21 B 29/10/09

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDASEI/N2010-8004

Date: 06 janvier 2010

Date de mise en application : Immédiate
 Abroge et remplace : Néant
 Nombre d'annexe : 1
 Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : [Exp@don](#) : ouverture de l'application au domaine phytosanitaire
Guide d'utilisation de l'extension phytosanitaire de l'application [Exp@don](#)

Références :

Résumé : La présente note vous présente l'extension progressive de l'application [Exp@don](#) au domaine phytosanitaire, dont la mise en production a débuté le 29 septembre 2009. Cette extension est une aide à la certification pour l'exportation de végétaux, produits végétaux et autres objets vers les pays tiers. Un guide d'utilisation vous donne les informations nécessaires pour réaliser une requête par couple pays/produit permettant de consulter les exigences phytosanitaires à respecter pour l'exportation.

Mots-clés : Exportation, export, [Exp@don](#), végétaux, produits végétaux, certificat phytosanitaire

Destinataires	
Pour exécution : DRAAF SPV	Pour information : SDQPV DGPAAT / SRI DGTPE FAM

I - Références réglementaires :

- [Convention Internationale pour la Protection des Végétaux](#) (CIPV), dans sa version approuvée par la France ([Loi 2005-153 du 21/02/2005](#)) et [décret n 2005-1515 du 1er décembre 2005](#) ;
- [Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires](#) ou NIMP, en particulier NIMP N 07 : Système de certification à l'exportation et NIMP N 12 : Directives pour les certificats phytosanitaires ;
- **Directive 2000/29/CE du Conseil du 8 mai 2000** modifiée concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté : annexe VII modèles de certificat phytosanitaire et de certificat phytosanitaire de réexportation ;
- **Code Rural** : articles L.251-15 et L.251-25 et article D.251-25 ;
- **Arrêté du 24 mai 2006** modifié relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets : articles 30 et 31 ;
- **Arrêté du 5 août 1992** fixant le taux des redevances perçues à l'occasion d'études, analyses, diagnostics et de certifications phytosanitaires effectuées par les agents des services régionaux de la protection des végétaux ;
- **Note de service DGAL/SDQPV/N2005-8153 du 30 mai 2005** sur les dispositions à mettre en oeuvre lors de la délivrance du certificat phytosanitaire à l'exportation ;
- **Note de service DGAL/SDQPV/SDASEI/N2009-8194 du 09 juillet 2009** relative à la méthode d'inspection de tout établissement impliqué dans le dispositif de certification phytosanitaire à l'exportation.

II - Contexte

Dans le cadre du projet de développement des systèmes d'information (SI) de la Direction Générale de l'Alimentation, il a été décidé, lors d'un comité de pilotage des SI Export en avril 2009, d'un développement informatique progressif de la base de données à l'exportation.

L'objectif de cette base est d'améliorer l'acte de certification, aussi bien auprès des opérateurs afin de faciliter les démarches à l'exportation, qu'auprès des services chargés de la certification à l'exportation de végétaux, produits végétaux et autres objets, afin d'harmoniser les procédures.

La première étape identifiée a été de procéder à l'extension de l'outil EXPADON, existant dans le domaine vétérinaire pour l'exportation d'animaux et de produits animaux, au domaine phytosanitaire. A la demande du Bureau de l'Identification et des Contrôles des mouvements des animaux (BICMA), le chantier d'extension s'est élargi à la réglementation relative aux échanges intracommunautaires d'animaux vivants.

Dans le domaine phytosanitaire, seule a été développée la partie permettant de consulter les exigences phytosanitaires par couple pays/produit (modèle de certificat phytosanitaire et/ou fiche technique contenant les informations nécessaires pour la certification à l'exportation).

La maîtrise d'œuvre informatique est assurée par l'établissement public FranceAgriMer, en charge également de la manutention du serveur, localisé à Montreuil sous Bois (93).

La DGAL / SCAS / SDASEI / BEPT assure, pour sa part, la mise à jour des conditions phytosanitaires (statuts + certificats).

Pour le domaine relatif aux échanges intracommunautaires d'animaux de rente et de leurs produits, une instruction a été publiée par note de service DGAL/SDSPA/N2009-8285 du 15/10/2009.

Exp@don a été mis en production le 29 septembre 2009 sur internet à l'adresse <https://www.teleprocedures.office-elevage.fr/Expadon/Presentation/Login/Login.aspx>.

Un communiqué de presse a été publié la semaine suivante.

Cette instruction vise à présenter l'application pour le secteur végétal.

Un guide d'utilisation annexe vous présente les différents écrans de cette extension ainsi que la procédure pour réaliser une requête.

Je vous prie d'informer et d'inviter les opérateurs de votre région à consulter ce site afin d'améliorer les procédures de certification à l'exportation.

Les agents des DRAAF / SRAL et SPV ont dû recevoir leur identifiant (login) suite à la LDL DGAL/SDASEI/L2009/EXP 192 du 9 septembre 2009. Si tel n'est pas le cas, il devront s'inscrire lors du premier accès à Exp@don.

Pour les opérateurs non enregistrés, une procédure d'enregistrement est nécessaire pour obtenir un compte Exp@don. Celle-ci peut-être réalisée en ligne sur l'adresse internet <https://www.teleprocedures.office-elevage.fr/Expadon/Presentation/Login/Login.aspx>.

A ce jour, les droits d'accès à la base de données sont définis comme suit :

- DGAL

Enregistrement, validation, modification et consultation de la base de données

- Services déconcentrés

DDSV, SRAL : consultation des informations de niveau DDSV/SRAL

DDSV : réception et impression des Certificats Sanitaires Vétérinaires pré-remplis par les opérateurs

- Services économiques

Consultation des informations de niveau tout public

- Opérateurs

Consultation de la base de données de niveau tout public ; transmission des certificats renseignés aux DDSV uniquement

Les informations de cette note de service doivent vous permettre une utilisation de cet outil d'aide à la décision qu'est Exp@don, dont les informations s'enrichiront progressivement.

Signé

Le Chef du Bureau de l'Exportation Pays Tiers

Marie-Frédérique Parant

ANNEXE

Présentation des rubriques spécifiques au domaine phytosanitaire

Il est également possible d'accéder à la base, en tapant « [Expadon](#) » dans le champ de recherche Google ou Yahoo

Rubrique «Page d'accueil » du site :

The screenshot shows the home page of the EXP@DON website. At the top, there are logos for the French Republic, the Ministry of Agriculture and Fisheries, and FranceAgriMer. The main header reads 'MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE' and 'ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER'. Below this is the 'EXP@DON' logo. A vertical navigation menu on the left contains the following items: ACCUEIL, CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS, CONDITIONS SANITAIRES POUR ÉCHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES, ETABLISSEMENTS AGRÉÉS, DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRIQUES, FLASH INFOS, IMPRESSION DE CERTIFICATS, VDS INTERLOCUTEURS, QUESTIONS / RÉPONSES, COMPTE UTILISATEUR, CONTACT, and QUITTER. Colored arrows point to the first five items: an orange arrow to 'CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS', a yellow arrow to 'CONDITIONS SANITAIRES POUR ÉCHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES', a blue arrow to 'ETABLISSEMENTS AGRÉÉS', a blue arrow to 'DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRIQUES', and a blue arrow to 'FLASH INFOS'. A red arrow points to 'QUESTIONS / RÉPONSES'. The main content area is titled 'PAGE D'ACCUEIL' and contains a welcome message, an 'AVERTISSEMENT' (warning) about content accuracy, information on how to get technical details, a list of regional service addresses, and a list of prerequisites for using the site's features, including browser and PDF reader versions.

① *Conditions sanitaires et phytosanitaires pour l'exportation pays tiers*

C'est la principale fonctionnalité pour le domaine phytosanitaire.

Dans cette rubrique, vous devez d'abord sélectionner le domaine « Phytosanitaire » qui donne accès à des menus déroulants permettant d'affiner votre requête.

L'écran suivant vous indique les diverses possibilités pour rechercher un certificat ou fiche technique.

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
 ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER
 FranceAgriMer EXP@DON

ACCUEIL

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS

CONDITIONS SANITAIRES POUR ÉCHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES

ETABLISSEMENTS AGRÉÉS

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRIQUES

FLASH INFOS

IMPRESSION DE CERTIFICATS

VOS INTERLOCUTEURS

QUESTIONS / RÉPONSES

COMPTE UTILISATEUR

CONTACT

QUITTER

Choix du pays par lettres initiales ou menu

Vous saisir un ou plusieurs critères de recherche :

Saisir les premières lettres du pays : Ou sélectionner un pays :

Sélectionner le domaine :

Aucun produit sélectionné

Aucun produit sélectionné

Aucun produit sélectionné

Codes produits exportation du domaine vétérinaire
 Codes produits exportation du domaine phytosanitaire

Ce lien permet de visualiser la liste des codes produits.

Code du certificat :

Rechercher

Dans le domaine vétérinaire, les expéditions vers les départements d'outre mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Ile de la Réunion, Mayotte) ne sont pas considérées comme des opérations d'exportation mais comme des échanges.

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS

Vous saisir un ou plusieurs critères de recherche :

Saisir les premières lettres du pays : Ou sélectionner un pays :

Sélectionner le domaine :

Sélectionner les produits :

Codes produits exportation du domaine vétérinaire
 Codes produits exportation du domaine phytosanitaire

Marchés ouverts seulement

Code du certificat :

Ensuite vous n'avez plus qu'à cliquer sur « rechercher » pour pouvoir visualiser votre recherche.

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
 ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER
 FranceAgriMer EXP@DON

ACCUEIL

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS

CONDITIONS SANITAIRES POUR ÉCHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES

ETABLISSEMENTS AGRÉÉS

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRIQUES

FLASH INFOS

IMPRESSION DE CERTIFICATS

VOS INTERLOCUTEURS

QUESTIONS / RÉPONSES

COMPTE UTILISATEUR

CONTACT

QUITTER

Résultats de la recherche pour : COTE D'IVOIRE [C] - /Phytosanitaire

Statut/Date maj	Pays	Produit-Usage [code produit]					Date de mise à jour du certificat
	Documentation complémentaire	Commentaire	Certificat(s) sanitaire(s)	Fiche technique	Code d'accès au certificat		
✓ 17/07/2009	COTE D'IVOIRE	Phytosanitaire/Végétaux destinés à la consommation/Produits transformés/A base de céréales/Farine/Farine de blé tendre [0311T]					17/07/2009
Modèle de					CI0311TRZAX		
		Fiche				Retour	

AVERTISSEMENT

L'attention des opérateurs est appelée sur le fait qu'il existe plusieurs modèles de certificats :

- **Officiel négocié (logotype vert)**, validé par un accord entre l'administration française et les autorités du pays importateur; il est non modifiable par les DDSV et SRAL signataires;
- **Officiel non négocié (logotype violet)**, certificat élaboré à partir de la réglementation et des exigences officielles du pays tiers, telles que portées à la connaissance de la DGAL.
- **A titre de renseignement (logotype jaune)**, non officiel et modifiable par les opérateurs commerciaux, sous leur responsabilité.

Les différents statuts sanitaires et phytosanitaires sont définis par les logos suivants :

- ✓ : Ouvert.
- ✗ : Fermé.
- ⊕ : Indéterminé.

La page de résultats de recherche vous donne divers types d'information :

- le **statut** : (marché) ouvert, fermé, indéterminé,
- le **type de certificat** (selon la couleur) : officiel négocié ; officiel non négocié (le cas le plus fréquent dans le domaine phytosanitaire) ; à titre de renseignement,
- le **contenu du certificat** : à ce stade, vous trouverez soit une simple trame de certificat phytosanitaire soit un modèle de certificat comportant la déclaration supplémentaire,
- la **fiche technique** : cette fiche , lorsqu'elle est disponible donne l'ensemble des informations et exigences phytosanitaires du pays tiers vis-à-vis du produit concerné,
- résultat par défaut « aucun résultat » qui indique que la DGAL ne dispose pas d'information sanitaire sur ce couple pays / produit.

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER
EXP@DON

ACCUEIL

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS

CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES

ETABLISSEMENTS AGREES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GENERIQUES

FLASH INFOS

IMPRESSION DE CERTIFICATS

VOS INTERLOCUTEURS

QUESTIONS / REPONSES

COMPTE UTILISATEUR

CONTACT

QUITTER

SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Fiche technique

✓ COTE D'IVOIRE Phytosanitaire/Végétaux destinés à la consommation/Produits transformés/A base de céréales/Farine/Farine de blé tendre Date de validation : 17/07/2009

SRAL ou DDSV Opérateurs

Documents associés		
Nom du fichier	Titre	Date
C10311TRZAX_JUL09_EF.pdf	farine blé tendre côte d'ivoire fiche exfolia	17/07/2009
C10311TRZAX_JUL09_FT.pdf	farine blé tendre côte d'ivoire fiche technique	17/07/2009

Le profil « **SRAL ou DDSV** » permet d'accéder à deux types de fiches pour le domaine phytosanitaire : fiche exfolia et fiche technique. La fiche exfolia, interne, est souvent plus complète en ce qui concerne les procédures ou inspections à mettre en oeuvre par les SRAL, alors que la fiche technique s'adresse en particulier aux opérateurs. Ces deux fiches contiennent des informations aidant à compléter les certificats, ce qui devrait conduire à un traitement harmonisé des demandes.

③ Listes d'établissements agréés

Microsoft Internet Explorer fourni par la DGAL

Adresse http://10.200.91.240/Expadon/Presentation/ListeEtablissement/ListeEtablissement.aspx

LISTES D'ÉTABLISSEMENTS

Veuillez saisir un ou plusieurs critères de recherche :

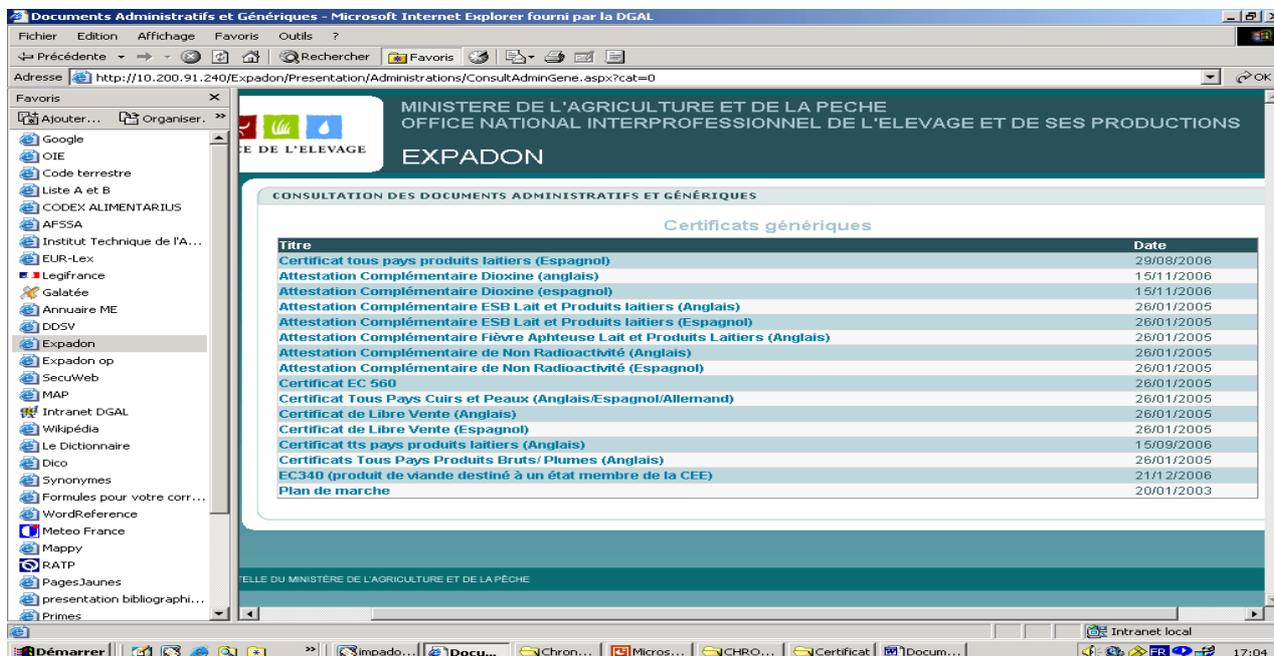
Saisir les premières lettres du pays : Ou sélectionner un pays :

Rechercher

Pays	Libellé	Date
MALAISIE	MALAISIE/Viandes fraîches/Produits à base de viande/Volailles/Ovoproduits	25/04/2005
CHINE	CHINE/petfood	20/06/2005
THAILANDE	Thaïlande / protéines animales transformées de non ruminants pour petfood.pdf	24/08/2005
CHINE	CHINE/lapins reproducteurs-Liste élevages agréés	12/09/2005
CHILI	CHILI : Embryons bovins	22/11/2005
CHILI	CHILI : Semences bovine et Caprine	22/11/2005
BRESIL	BRESIL/PRODUITS LAITIERS	01/12/2005
BRESIL	Etablissements de produits de la pêche et assimilés agréés pour l'exportation	12/12/2005
CHINE	Centres d'insémination Artificielle Bovine	10/01/2006
ETATS UNIS	USA/Viandes fraîches produits à base de viande de palmipèdes gras/4	31/01/2006
RUSSIE	RUSSIE/Viandes fraîches/bovin porc	27/03/2006
CANADA	CANADA/Viande fraîche_produits à base de viande/porc_palmipèdes gras	14/06/2006
ISRAEL	ISRAEL/Viandes fraîches/bovin	15/06/2006
AFRIQUE DU SUD	Afrique du Sud / viandes fraîches/ animaux de boucherie volailles	07/09/2006

A ce stade, cette rubrique n'est pas utilisée dans le domaine phytosanitaire. Néanmoins, en raison du nombre grandissant de pays demandant des listes d'établissements autorisés ou agréés pour l'exportation, elle pourra à l'avenir accueillir les listes établies pour les exportations de végétaux et produits végétaux.

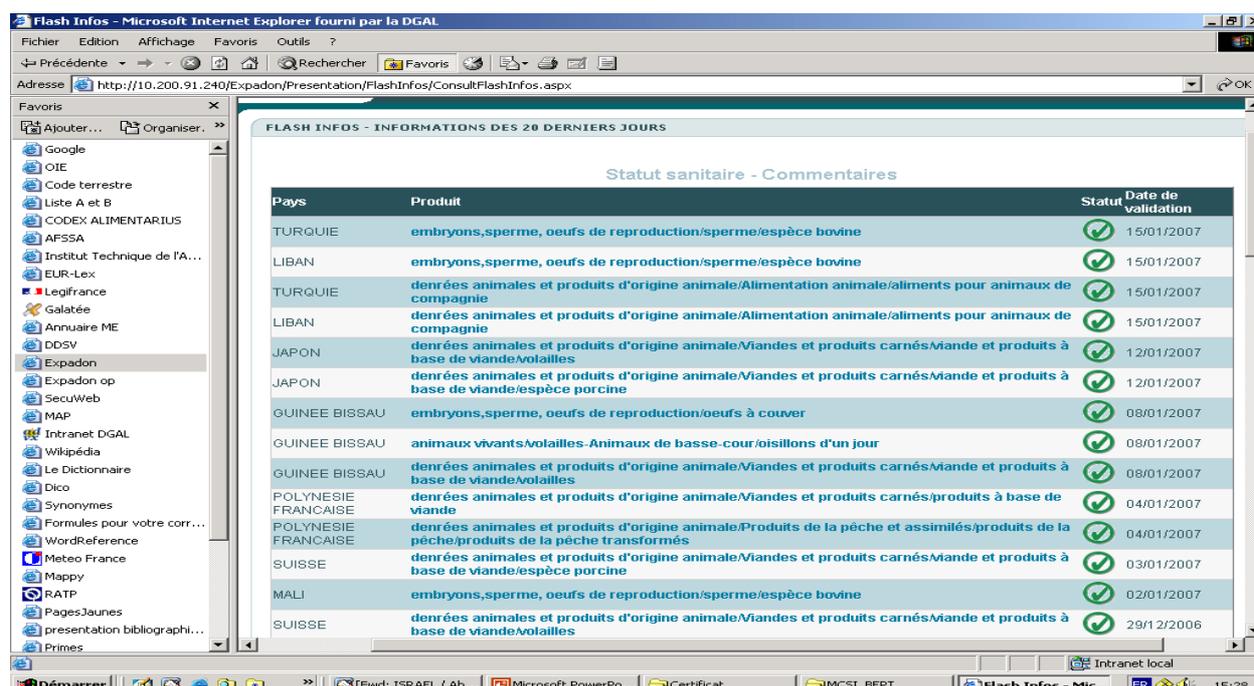
④ Documents administratifs et génériques



Cette rubrique permet la mise à disposition de documents génériques éventuellement en diverses langues. Exemple : tableau des exigences des pays tiers vis-à-vis des bois d'emballage.

⑤ Flash Infos

La rubrique « **Flash infos** » présente les informations saisies dans la base de données pendant les 20 derniers jours. Cette rubrique devra évoluer en 2010 de sorte à séparer les informations du domaine vétérinaire et phytosanitaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.



⑤ La Foire aux Questions (FAQ)

Pour toute question relative à l'utilisation d'Exp@don, il convient de consulter cette rubrique avant de contacter vos interlocuteurs.



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

FranceAgriMer

EXP@DON

ACCUEIL

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS

CONDITIONS SANITAIRES POUR ECHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES

ETABLISSEMENTS AGRÉÉS

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRIQUES

FLASH INFOS

IMPRESSION DE CERTIFICATS

VOS INTERLOCUTEURS

QUESTIONS / RÉPONSES

COMPTE UTILISATEUR

CONTACT

QUITTER

PAGE D'ACCUEIL

Ce service s'adresse aux opérateurs commerciaux, aux vétérinaires officiels et aux administrations concernés par l'exportation, de denrées animales ou d'origine animale, de végétaux et de produits végétaux et les échanges intracommunautaires d'animaux.

AVERTISSEMENT : Une attention particulière a été apportée à la réalisation des pages de ce site par FranceAgriMer ainsi qu'à la rédaction de leur contenu par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Nous ne pouvons cependant garantir l'absence d'erreurs et déclinons par conséquent toute responsabilité quant à la validité ou l'exhaustivité des données présentes sur le site.

Pour obtenir des informations techniques ou administratives complémentaires les utilisateurs sont invités à contacter leur service régional de l'alimentation (SRAL) au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou leur direction départementale des services vétérinaires (DDSV).

Les adresses des services déconcentrés sont disponibles en ligne :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/ministere/organigrammes-missions/services-deconcentres>

Pour pouvoir utiliser pleinement les fonctionnalités de ce site, nous vous conseillons les prérequis suivants :

- Navigateurs : Microsoft Internet Explorer à partir de la version 5.5 ; Netscape à partir de la version 7 ou Mozilla à partir de la version 1.7 ;
- Éditeur de fichier pdf : Adobe Acrobat Reader à partir de la version 7.

SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Autres rubriques du menu de la page d'accueil :

–**Vos interlocuteurs** : permet de savoir à qui s'adresser en cas de problème aussi bien pour les services certificateurs que pour les professionnels. Cette rubrique donne aussi des indications sur la gestion des litiges en frontière et les interlocuteurs à saisir.

–**Contact** : à utiliser si vous n'avez pas trouvé la réponse à vos questions dans les rubriques « **FAQ** » et « **Vos interlocuteurs** ».